

*EXTRAIT DU REGISTRE*  
*DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION*  
*DE LA RÉGIE PERSONNALISÉE D'EXPLOITATION*  
*DE L'AÉROPORT DE BRIVE VALLÉE DE LA DORDOGNE*

L'an deux mille vingt-quatre et le 21 octobre à 10h30, le Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée d'Exploitation de l'Aéroport de Brive Vallée de la Dordogne, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie de Brive 19100 BRIVE LA GAILLARDE - salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Julien BOUNIE.

La convocation a été établie et affichée le 14 octobre 2024.

**DELEGUES PRESENTS :**

Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur Julien **BOUNIE**, Conseiller Communautaire délégué

Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur François **PATIER**, Conseiller Communautaire délégué

Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur Yves **GARY**, Vice-Président

Conseil Départemental de la Corrèze : Monsieur Francis **COMBY**, Vice-Président

CCI de la Corrèze : Madame Françoise **CAYRE**, Présidente

CAUVALDOR : Monsieur Jean-Claude **FOUCHE**, Président (suppléant de M. GINESTE), ne participant pas au vote pour cette délibération.

**DELEGUES TITULAIRES ABSENTS :**

Conseil Départemental de la Corrèze : Monsieur Jean-Jacques **DELPECH**, Conseiller Départemental

Conseil Régional Nouvelle Aquitaine : Monsieur Philippe **NAUCHE**, Vice-Président

Conseil Départemental du Lot : Monsieur Frédéric **GINESTE**, Vice-Président

Le Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Françoise CAYRE pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**OBJET DE LA DELIBERATION** : 2024-30 – Installation d'un membre du Conseil d'Administration suite à la désignation d'un nouveau membre élu de CAUVALDOR par le Comité Syndical

**RAPPORTEUR** : M. Julien BOUNIE, Président

Considérant que par courrier en date du 07 août 2024, la Préfecture du Lot a accepté la démission de la présidence de CAUVALDOR de M. Christophe PROENCA,

Vu la désignation des délégués titulaire et suppléant décidée par le bureau de la communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne (CAUVALDOR) le 07 octobre 2024;

Vu la délibération du 07 octobre 2024 du conseil communautaire de la communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne (CAUVALDOR) visée au contrôle de légalité le 09 octobre 2024 portant désignation des délégués au comité syndical de l'aéroport ;

Considérant qu'en vertu de l'article 5.1 et 5.2 de ses statuts, la régie personnalisée est administrée par un conseil d'administration composé de huit (8) membres, tous issus du Syndicat Mixte ;

Conformément aux dispositions prévues par l'article R.2221-2 et R2221-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres titulaires désignés par délibération du Comité Syndical en date du 21 octobre 2024, ont été convoqués le 14 octobre 2024 afin de procéder, après appel nominal, à l'installation des membres du nouveau Conseil d'Administration suite au poste vacant au sein des représentants du conseil d'administration de la régie :

- 1 représentant de la communauté de communes CAUVALDOR en qualité de membre suppléant :

Monsieur Jean-Claude FOUCHE

Je le déclare donc installé dans ses fonctions de membre suppléant.

Nombre de membres en exercice : 8  
Nombre de membres présents : 5  
Nombre de suffrages exprimés : 5  
Votes : Pour : 5  
          Contre : 0  
          Abstention : 0

**Adopté à l'unanimité**

Pour extrait certifié conforme  
Le Président du Conseil d'Administration  
Julien BOUNIE



Délibération certifiée exécutoire,  
Enregistrée en Sous-Préfecture le 28/10/2024.....

Publiée et notifiée le 28/10/2024.....

Le délai de recours contre cette délibération devant le Tribunal Administratif est fixé à 2 mois à compter de sa publication.